



Compte-rendu du conseil municipal

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 29 mars, à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 0

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Garaud, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, Mme Le Borgne, M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Pédron, M. Goibier, M. Tastard (élu arrivé à 20h15 délibération n°4), Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absent ayant donné pouvoir : néant.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : M. Tastard (élu arrivé à 20h15 délibération n°4), M. Dubot.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie Loho.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

**Présents : 21 * Pouvoir : 0 * Total : 21 * Exprimés : 21
Voix pour : 21 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

Considérant la remarque formulée en séance par Monsieur Brunel le 21 février 2022 et non notée au compte rendu, à savoir : « Monsieur Brunel souhaiterait que Centre Morbihan Communauté renouvelle l'opération de ramassage de pneus usagés (opération menée il y a quelques années). »

Le conseil municipal valide le compte rendu présenté rectifié par l'ajout de la remarque.

2. ESPACE DE LA MADELEINE -BASSIN LUDIQU- TARIFS 2022

Présents : 21 * Pouvoir : 0 * Total : 21 * Exprimés : 21
Voix pour : 21 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve les tarifs 2022 ainsi qu'il suit :

CATEGORIES	
Ticket "adulte et enfant" matin	2,50 €
Ticket "adulte"	4 €
Carnet 10 tickets " adulte"	35 €
Ticket "scolaire - 15 ans"	3 €
Carnet 10 tickets "scolaire"	25 €
Enfant - 5 ans obligatoirement accompagné d'un adulte	Gratuit
Visiteur	1 €
1 leçon natation	10 €
10 leçons natation	90 €
Aquagym	6 €
Adulte * enfant le dimanche	2,50 €

Débats préalables au vote :

Monsieur Guillo, considérant la flambée des prix de l'énergie interroge sur l'ouverture ou non de la piscine durant l'été 2022.

Monsieur Le Vigueloux, pour limiter la consommation de combustible, suggère de baisser la température des bassins.

Monsieur Juhel indique que les travaux nécessaires avant l'ouverture seront moins importants et moins coûteux que les années passées.

Monsieur Le Callonec rappelle le projet communal de rétrocession de l'équipement à la communauté de communes ; l'éventuel transfert devra tenir compte des aléas des dernières années (fermeture en 2020 à cause de la crise sanitaire, météo très mauvaise durant la période d'ouverture de 2021).

Monsieur le Maire confirme la négociation à mener préalablement à toute rétrocession. Il indique que la collectivité ne dispose pas, pour l'instant, d'assez d'éléments.

Monsieur le Vigueloux souhaite augmenter les tarifs pratiqués en 2021. Il demande les tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Madame Petit-Pierre fournit les tarifs de Sérent. Monsieur le Maire souligne que les comparaisons sont compliquées : les équipements diffèrent d'une collectivité à une autre (la piscine de Sérent est communautaire et non communale telle celle de Plumelec).

3. PISCINE MUNICIPALE : FIXATION DES TARIFS DES CONSOMMATIONS 2022

Présents : 21 * Pouvoir : 0 * Total : 21 * Exprimés : 21
Voix pour : 21 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve les tarifs 2022 ainsi qu'il suit :

- ✓ Jus de fruits conditionné en bouteille de 33 cl : 1 €
- ✓ Jus de fruits conditionné en bouteille de 50 cl : 1.5 €
- ✓ Eau conditionnée en bouteille de 50 cl : 0.5 €
- ✓ Eau conditionnée en bouteille de 1,5 l : 1 €
- ✓ Café : 0.5 €
- ✓ Barre chocolatée : 1 €
- ✓ Sachet de boules chocolatées : 1.5 €
- ✓ Sucette : 0.5 €
- ✓ Glace « cône » : 1.5 €
- ✓ Glace « pousse pousse » : 1 €
- ✓ Glace « bâtonnet crème » : 2 €
- ✓ Glace « bâtonnet eau » : 1 €

4. ABANDON DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU

Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Considérant la délibération n°10 du 23 octobre 2018 de prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 portant projet de la future communauté de communes Centre Morbihan Communauté (CMC) par partage de la communauté de communes existante Centre Morbihan Communauté en deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre,

Considérant l'article 5.1.1 des statuts de Centre Morbihan Communauté indiquant que la communauté de communes exerce en lieu et place de ses communes membres « l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Considérant la délibération du conseil municipal n° 3 du 23 septembre 2021 relative à la création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes,

Considérant que la lente avancée de la procédure de révision ne permettra une approbation du PLU qu'à l'été 2023 alors que le calendrier initial la prévoyait au début 2022,

Considérant que la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) va être engagée prochainement par CMC,

Le conseil municipal décide d'abandonner la procédure de révision du PLU.

Débats préalables au vote :

Monsieur le Maire indique que la compétence urbanisme a été transférée à Centre Morbihan Communauté (CMC) le 1^{er} janvier 2022.

Il ajoute que le cabinet URBA OUEST CONSEIL n'a pas respecté les délais indiqués initialement. Des études complémentaires ont aussi rallongé la procédure (ex : étude de zonage).

Monsieur le Maire confirme que la commune a le droit d'abandonner la procédure engagée ; le contrat prévoit, dans ce cas, le versement d'une indemnité au cabinet d'un montant de 5 % du solde de la prestation. Il ajoute être en négociation avec CMC pour la prise en charge cette indemnité. Pour information, Plumelin, commune membre de CMC, est dans la même situation que Plumelec.

Suite à un abandon de la procédure de révision, le PLU actuel serait le seul document opposable aux particuliers et ce jusqu'à l'approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI par CMC (année 2025 -en tout état de cause avant la fin de ce mandat-).

Les mélécien doivent être vigilants quant à ce nouveau calendrier : au-delà de 2025, les terrains constructifs seront moins nombreux sur le territoire communal. Monsieur le Maire invite les habitants porteurs de projets à déposer leurs dossiers dans les meilleurs délais.

A la demande de Madame Guilloux, Monsieur le Maire indique que le PLUI sera payé par CMC alors que la commune a payé le PLU de Plumelec.

Monsieur le Maire répond à Madame Guillouët que la surface constructible sur Plumelec devrait, avec le PLUI, avoisiner les 7 hectares contre 14 actuellement. Il faudra densifier les zones constructibles.

Il souligne enfin que tous les élus de toutes les communes seront associés à l'élaboration du PLUI.

5. SIGNALISATION DES VILLAGES ET NUMEROTATION DES MAISONS : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

**Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

La commune est composée de 3 bourgs et 169 lieux dits. L'actuelle signalisation, très ancienne, est vétuste. Le conseil municipal décide de remplacer la signalisation pour faciliter les divers déplacements et notamment ceux liés aux livraisons, au service de la poste et aux services des secours. Il décide aussi de numéroter les maisons situées dans des lieux-dits dépourvus de numéros d'habitation. Le plan de financement est présenté et approuvé. Le Maire est invité à solliciter des subventions.

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Travaux	38 980.09 €	100	Département/PST	11 694.00	30
			Autofinancement	27 286.09	70
TOTAL DEPENSES	131 755,00 €	100	TOTAL RECETTES	131 755,00 €	100

Débats préalables au vote :

Monsieur Le Callonec précise que les travaux seront menés sur deux exercices : 2021 et 2022.

Les devis incluent les panneaux ainsi que leur pose.

Un devis sera choisi dès le vote du budget pour un lancement de l'opération rapidement.

Madame Petit-Pierre apprécie la numérotation des maisons sur toute la commune ; Monsieur Le Callonec précise qu'elle devrait être terminée au plus tard le 15 avril.

6. SOLIDARITE UKRAINE

Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

A la demande de l'Association des Maires de France (AMF) et de la Protection Civile appelant à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes, le conseil municipal décide de participer à la générosité publique en décidant le versement d'un don calculé sur la base de 0.50 € par habitant (Base INSEE actualisée au 01/01/2022), soit $2\,758 * 0.50 \text{ €} = 1\,379 \text{ €}$.

Débats préalables au vote :

Monsieur Le Vigueloux se réjouit de cette initiative portée par la protection civile.

Monsieur Juhel indique que les communes participent en moyenne à hauteur de 0.30 € à 2 € par habitant.

7. CONVENTION COMMUNE ET PLUM BIKE

Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve le projet de convention entre la commune et l'association Plum Bike pour l'utilisation de la future aire de glisse universelle. L'association paiera à la commune 5 € par heure d'utilisation.

Débats préalables au vote :

Monsieur Prado explique que la signature de cette convention permettra à la commune de percevoir des subventions plus importantes.

Monsieur Le Vigueloux demande une vigilance quant au bruit occasionné par ce nouvel espace. Monsieur Le Callonec précise que les nuisances sonores sont souvent plus tardives que les bruits occasionnés lors des créneaux de fonctionnement des différents équipements sportifs ou de loisirs.

8. ACQUISITION TERRAIN SAVE PIERRICK

Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZB157 (230 m²) au prix de 3 000 euros. Monsieur Pierrick Save, propriétaire, est vendeur. Les frais seront à la charge de la commune. Ce nouvel espace communal facilitera l'enfouissement de réseaux et la création de trottoirs.

9. BIEN VACANT ET SANS MAITRE : INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°6 du 6 septembre 2021 relative à la procédure des biens vacants et sans maître appliquée au bien cadastré ZO116.

Considérant que l'affichage de cette délibération, pendant 6 mois, n'a suscité aucune remarque,

En application des dispositions de l'article 713 du code civil, le conseil municipal décide de s'approprier du bien cadastré ZO116.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Débats préalables au vote :

A la demande de Monsieur Le Vigueloux, Monsieur le Maire souligne que la longère proche, du terrain concerné, appartient à plusieurs propriétaires.

10. ACQUISITION DE TERRAINS

Présents : 22 * Pouvoir : 0 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide de l'acquisition des biens suivants :

- Propriété de Monsieur Gérard Merlet (Pont-de-Jonc) : parcelle XC 553 (14 m² - nature terre ou sol) * zonage Nr. (Les domaines ont été consultés mais n'ont pas donné de valeur). Le prix d'achat est fixé à 0.30 €.
- Propriété de Monsieur Yannick Pujet (Carboyo) : parcelle XB 266 (56 m² - nature terre et sol) * zonage Aa. (Les domaines ont été consultés mais n'ont pas donné de valeur). Le prix d'achat est fixé à 0.30 €.

Les transactions seront officialisées par acte administratif.

11. DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURES

Considérant la délégation accordée à monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

10/02/2022 * Devis MJS VIDEO (Médiathèque : DVD) : 1 443.54 € TTC

10/02/2022 * Devis EUREFILM (Médiathèque : fournitures) : 270.46 € TTC

11/02/2022 * Devis TBI (Médiathèque : souris sans fil) : 142 € TTC

11/02/2022 * Devis PITNEY BOWES (cartouches encre pour machine à affranchir) : 249.60 € TTC

14/02/2022 * Devis PLUMES PAPILLONS (ALSH : sortie nature) : 400 € TTC

14/02/2022 * Devis 10 DOIGTS (ALSH : fournitures) : 698.48 € TTC

14/02/2022 * Devis TBI (renouvellement sauvegarde école) : 191.64 € TTC

14/02/2022 * Devis BNP PARIBAS (Renouvellement location copieur maison des associations et mairie) : 727.20 € TTC/ trimestre

16/02/2022 * Devis BODET (Eglise Callac : restauration de la cloche n°1) : 8 736.78 € TTC

16/02/2022 * Devis DEKRA (ancien restaurant scolaire et ancienne caserne : diagnostics avant-vente) : 1 716 € TTC

16/02/2022 * Devis ESAT LES BRUYERES (Espaces verts 2022 : tonte, taille de haies, entretien de massifs, tailles d'arbustes) : 10 175.29 € TTC

16/02/2022 * Devis ACTION AUTO 56 (Peugeot expert : remplacement pneus avant) : 212.88 € TTC

16/02/2022 * Devis SOCOTEC (Eglise et local chasseurs : vérification électrique) : 420 € TTC

17/02/2022 * Devis SDU (enrouleur pour panier de basket) : 2 963.59 € TTC

17/02/2022 * Devis ORANGE (Ligne téléphonique agence postale) : 828.00 € TTC

18/02/2022 * Devis CEA (terrains la Grée : maîtrise d'œuvre) : 3 840 € TTC

21/02/2022 * Devis KERANT'ANES (ALSH : activité) : prix unitaire par enfant 6 à 7.50 €.

21/02/2022 * Devis BSA (ALSH : transport) : 398 € TTC

22/02/2022 * Devis MEGA AMBIANCE ANIMATION (sonorisation vœux 01/04/2022) : 450 € TTC

22/02/2022 * DIA non préemptées : parcelles AB 85 et 86 - 6 Rue du Général de Gaulle ; parcelles YD 732 et YD 734 - Lande de la Grée ; parcelles AB 267 et 268 - 11 Place de l'Eglise ; parcelle YA 343 - Le Paradis

24/02/2022 * Devis PF Bouguennec (fourniture plaques columbarium) : 96.00 € TTC

25/02/2022 * Devis GIROD (panneaux circulation Trévozan) : 749.09 € TTC

25/02/2022 * Devis FAAB (médiathèque : réparation sur porte automatique) : 463.20 € TTC

25/02/2022 * Devis BAYARD (médiathèque : abonnement) : 173 € TTC

25/02/2022 * Devis TBI (webcam avec micro) : 58.80€ TTC

03/03/2022 * Devis 2P2M (Réparations portes salle polyvalente) : 734.30 € TTC

03/03/2022 * Devis ABSKILL (Permis E DUTERTRE Jean-Louis (une partie)) : 600 € TTC

04/03/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau mairie) : 236.77 € TTC

04/03/2022 * Devis FIDUCIAL (rayonnages pour archives mairie) : 378.05 € TTC

04/03/2022 * Devis FIDUCIAL (tableau + matériel tableau restaurant scolaire) : 170.85 € TTC

04/03/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau service sport) : 5.63 € TTC

04/03/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau alsh) : 63.31 € TTC

04/03/2022 * Devis SARL BRETAGNE VENTILATION (nettoyage et dégraissage des hottes) : 738 € TTC

08/03/2022 * Devis PEPINIERES DE KERHELLO (fleurissement) : 596.88 € TTC

08/03/2022 * Devis CLINIQUE VETERINAIRE ST JEAN (euthanasie chat) : 70.03 € TTC

08/03/2022 * Devis SAUR (desserte eau potable M. Marchand La Ville Louais) : 3 423.31 € TTC

09/03/2022 * Devis COMPAGNIE CHEVAL BIJOU (spectacle 18 septembre) : 800 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire présente les dossiers de droit de préemption en instance : bien situé « 11 rue des Martyrs de la résistance » (AB380, AB385 et AB379) * bien situé « 4 résidence le Clos du Moulin » (YD388) * bien situé « 26 rue Georges Cadoudal » (YD764) * bien situé « 20 rue du Folguet » (ZD74) * bien situé « 21 rue des Martyrs de la Résistance » (AB375). Aucun droit de préemption n'est pas exercé sur ces biens.
- ❖ Monsieur le Maire évoque les différents sondages lancés par CMC. Les réponses seront analysées et aideront à la construction du projet de territoire. Monsieur Juhel précise que, dans ce cadre, un commerçant de Plumelec -magasin Coccinelle- et trois associations -UCAP, les Gants Méléciens et Oxygène- ont participé à des ateliers créatifs.
- ❖ Monsieur le Maire informe, qu'à compter de septembre 2023, le lycée public « Mona Ozouf » de Plœrmel sera le lycée de secteur pour les élèves méléciens.
- ❖ Intervention de Madame Loho : le prochain conseil d'administration de la résidence « la Peupleraie » se tiendra le jeudi 31 mars. Elle indique aussi que la recherche de médecins progresse.
- ❖ Intervention de Madame Siefridt : elle cite les deux prochains concours photos à savoir « ombre et lumière » et « à vos plum' ».

- ❖ Intervention de Monsieur Juhel : il conviendrait d'alerter la gendarmerie pour signaler des passages de nombreuses motos dans la côte de Cadoudal ; il s'agit de simulacres de courses qui se déroulent à vive allure le week-end.
- ❖ Intervention de Monsieur Juhel : une vidéo va être réalisée dans le cadre du projet de territoire.
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : 18 jeunes, dont 6 nouveaux, seront accueillis dans le cadre de l'opération « argent de poche » pendant les vacances de printemps.
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : l'animateur sportif communal va organiser un « permis piétons » pour les enfants des écoles du 25 avril au 13 mai.
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : en moyenne, 49 enfants ont été accueillis à l'ALSH chaque jour des vacances d'hiver. Les professionnels de la structure travaillent actuellement sur les programmes de l'été avec notamment des camps.
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : une animation historique se tiendra au moulin de la Grée du 29 avril au 1^{er} mai. Il rappelle aussi la commémoration du 8 mai.
- ❖ Intervention de Monsieur Le Callonec : une réunion de travail relative « au passage surélevé à proximité du funérarium » est fixée au mardi 5 avril à 9 heures. Une réunion de travail « de repérage des maisons vacantes sur les 3 bourgs » est fixée au mercredi 13 avril à 18h30 ; une professionnelle de l'étude notariale sera présente.
- ❖ Intervention de Monsieur Tastard : Il a assisté, ce jour même, à une réunion en préfecture relative à la grippe aviaire. Les indications portées à ce sujet sur le site internet et sur la feuille communale doivent être plus explicites. Il indique que tous les propriétaires de volailles, y compris les particuliers, doivent respecter scrupuleusement les demandes des autorités sous peine d'amendes.
- ❖ Intervention de Madame Le May : tous les élus disponibles sont invités à la préparation de la cérémonie des vœux fixée au vendredi 1^{er} avril.
- ❖ Intervention de Madame Le May : visite de la commune de Plescop le mercredi 6 avril dans le cadre du « zéro phytosanitaire ».
- ❖ Intervention de Madame Le May : une opération « nettoyage de la nature » sera organisée en mai. Monsieur Tastard souhaiterait que les chasseurs soient associés car ils portent le même projet.
- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : il présente et explique une esquisse de l'agrandissement du cimetière communal du bourg de Plumelec. Monsieur Goibier estime que les espaces verts sont trop nombreux.
- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : il résume le dernier échange avec Morbihan Energies pour l'installation de la vidéo protection aux abords de l'espace Ménagé. Le syndicat a déclaré que la commune de Plumelec sera la première commune avec laquelle il travaillerait sur ce thème.
- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : il informe que les particuliers peuvent débiter le piégeage des frelons asiatiques.
- ❖ Intervention de Madame Gicquello : la commune de Plumelec participera aux journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.
- ❖ Intervention de Monsieur Goibier : il signale que la tête du pont de la route Folgué / Kermorin s'affaisse à cause des passages nombreux des poids lourds.

- ❖ Monsieur le Maire présente en images une étude de faisabilité du transfert de la mairie dans le bâtiment « ancienne médiathèque ; étude notariale ».
- ❖ Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au lundi 4 avril 2022 et au mardi 10 mai 2022 à 18h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Stéphane Hamon, Maire